

## IAMGOLD ANNONCE LES RÉSULTATS DE SON PROGRAMME DE FORAGE DE 2024 AU PROJET NELLIGAN

*Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars américains, sauf indication contraire.*

Toronto (Ontario), le 23 octobre 2024 – IAMGOLD Corporation (TSX : IMG, NYSE : IAG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») publie les résultats d'analyse de sa campagne de forage de 2024 menée au projet Nelligan (détenu en propriété exclusive par IAMGOLD) qui confirme le prolongement des zones minéralisées du gisement. De plus, la Société présente une mise à jour de l'estimation des ressources minérales du projet Monster Lake (détenu en propriété exclusive par IAMGOLD) afin d'actualiser le rapport technique de 2018 élaboré conformément au Règlement 43-101. Les deux projets sont situés dans la région de Chibougamau, au Centre du Québec.

### Principaux résultats de la campagne de forage de Nelligan :

#### Zone 36 :

- **46,1 mètres (« m ») d'une teneur de 1,08 gramme par tonne d'or (« g/t Au »)**, incluant 6,3 m d'une teneur de 2,60 g/t Au au trou NE-24-222 ;
- **18,8 m d'une teneur de 3,26 g/t Au**, incluant 4,0 m d'une teneur de 8,05 g/t Au et 1,3 m d'une teneur de 10,8 g/t Au au trou NE-24-224 ;
- **18,5 m d'une teneur de 1,23 g/t Au et 37,0 m d'une teneur de 1,38 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 8,86 g/t Au au trou NE-24-225A ;
- **48,8 m d'une teneur de 1,48 g/t Au**, incluant 7,5 m d'une teneur de 2,90 g/t Au incluant 6,8 m d'une teneur de 2,73 g/t Au au trou NE-24-228 ;
- **29,5 m d'une teneur de 1,19 g/t Au, 28,0 m d'une teneur de 1,62 g/t Au et 36,1 m d'une teneur de 1,63 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 17,90 g/t Au au trou NE-24-233.

#### Zone Renard :

- **25,5 m d'une teneur de 2,12 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 10,9 g/t Au au trou NE-24-224 ;
- **35,2 m d'une teneur de 2,54 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 7,18 g/t Au et 1,5 m d'une teneur de 9,22 g/t Au au trou NE-24-225A ;
- **23,5 m d'une teneur de 4,02 g/t Au**, incluant 6,5 m d'une teneur de 7,51 g/t Au et 4,0 m d'une teneur de 8,05 g/t Au au trou NE-24-227A ;
- **29,0 m d'une teneur de 2,79 g/t Au**, incluant 1,0 m d'une teneur de 29,4 g/t Au au trou NE-24-228 ;
- **17,5 m d'une teneur de 5,18 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 18,5 g/t Au et 1,1 m d'une teneur de 19,6 g/t Au au trou NE-24-230C ;
- **32,9 m d'une teneur de 2,75 g/t Au**, incluant 3,0 m d'une teneur de 7,05 g/t Au et 0,8 m d'une teneur de 11,7 g/t Au au trou NE-24-233 ;
- **34,5 m d'une teneur de 2,57 g/t Au**, incluant 1,7 m d'une teneur de 10,9 g/t Au au trou NE-24-235A ;

#### Zone inférieure :

- **19,0 m d'une teneur de 5,15 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 48,0 g/t Au, et **28,5 m d'une teneur de 0,90 g/t Au** au trou NE-24-222 ;
- **43,0 m d'une teneur de 2,28 g/t Au**, incluant 3,0 m d'une teneur de 7,70 g/t Au et **23,5 m d'une teneur de 2,31 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 13,25 g/t Au au trou NE-24-223A ;
- **25,5 m d'une teneur de 1,92 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 7,89 g/t Au, **9,0 m d'une teneur de 7,25 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 38,8 g/t Au et **31,5 m d'une teneur de 1,50 g/t Au** au trou NE-24-225A ;
- **11,9 m d'une teneur de 5,70 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 31,2 g/t Au, **19,1 m d'une teneur de 3,09 g/t Au**, incluant 1,0 m d'une teneur de 20,0 g/t Au et 0,9 m d'une teneur de 19,9 g/t Au, et **54,5 m d'une teneur de 0,95 g/t Au**, incluant 9,0 m d'une teneur de 1,35 g/t Au au trou NE-24-226B ;
- **22,5 m d'une teneur de 3,85 g/t Au**, incluant 3,0 m d'une teneur de 22,0 g/t Au, **18,0 m d'une teneur de 0,98 g/t Au et 25,5 m d'une teneur de 1,28 g/t Au** au trou NE-24-228 ;
- **7,0 m d'une teneur de 4,81 g/t Au**, incluant 1,0 m d'une teneur de 26,1 g/t Au, et **39,0 m d'une teneur de 1,27 g/t Au**, incluant 6,0 m d'une teneur de 3,07 g/t Au au trou NE-24-231A ;
- **26,0 m d'une teneur de 2,91 g/t Au**, incluant 1,0 m d'une teneur de 36,7 g/t Au et incluant 1,5 m d'une teneur de 13,1 g/t Au, et **23,5 m d'une teneur de 1,41 g/t Au**, incluant 1,5 m d'une teneur de 6,98 g/t Au au trou NE-24-233,

## Principaux résultats de la mise à jour de l'estimation des ressources minérales de Monster Lake :

- Cette nouvelle estimation a été réalisée afin d'actualiser le rapport technique de 2018 conforme au Règlement 43-101. Une mise à jour de ce rapport technique conforme au Règlement 43-101 sera déposée sur SEDAR dans les 45 jours suivant la date de publication du présent communiqué.
- **Ressources minérales indiquées** : 239 000 tonnes d'une teneur moyenne de 11,0 g/t Au représentant 84 200 onces d'or ;
- **Ressources minérales présumées** : 1 053 000 tonnes d'une teneur moyenne de 14,4 g/t Au représentant 488 500 onces d'or.
  - L'estimation des ressources minérales de Monster Lake montre un accroissement de ressources indiquées de 84 200 nouvelles onces qui faisaient précédemment partie des ressources présumées et une augmentation de 32 % des ressources présumées.
- Monster Lake présente toujours un potentiel d'expansion de la ressource.

Renaud Adams, président et chef de la direction d'IAMGOLD a indiqué : « IAMGOLD a établi une longue tradition de réussites en exploration, qui a été éclipsée par les récents succès obtenus à Côté Gold et l'accroissement des ressources à la zone Gosselin. Pendant ce temps, nos équipes d'exploration ont continué de mener prudemment des activités d'exploration ciblées à valeur ajoutée, notamment l'expansion du gisement Nelligan et du district de Chibougamau. Les résultats de Nelligan publiés aujourd'hui démontrent le potentiel d'expansion d'un actif de grande envergure situé dans une excellente région minière au Canada. À l'heure actuelle, notre priorité demeure la progression stable et la croissance de Côté Gold, réalisée dans un cadre sécuritaire, en attendant la mise à jour de l'estimation des ressources minérales de Nelligan au début du prochain exercice pour renforcer l'estimation actuelle qui compte des ressources minérales indiquées représentant 2 millions d'onces d'or et des ressources minérales présumées d'environ 4 millions d'onces. »

À propos des progrès réalisés au camp d'exploration de Chibougamau, la vice-présidente, Exploration d'IAMGOLD, Marie-France Bugnon, a mentionné : « J'adresse mes félicitations à notre équipe d'exploration au Québec pour les progrès considérables accomplis à nos actifs d'exploration dans le district de Chibougamau. Les résultats des analyses publiées aujourd'hui confirment le prolongement de la séquence minéralisée dans l'axe de plongée est du gisement. De plus, la zone inférieure de plus en plus large est encourageante et met en évidence le potentiel d'expansion du système aurifère minéralisé en profondeur dans lequel certains trous présentent des teneurs et des largeurs supérieures à la moyenne. Nous croyons que Nelligan présente un potentiel d'exploration considérable. À Monster Lake, l'estimation des ressources minérale permettra de déposer une version mise à jour du rapport technique conforme au Règlement 43-101. L'estimation comprend quelques résultats de forage supplémentaires obtenus lors des programmes de forage menés entre 2018 et 2021, qui font ressortir la nature à haute teneur du principal réseau filonien de quartz aurifère hébergé par la zone de cisaillement. Les prochains programmes d'exploration continueront de tester les zones prioritaires semblables à la zone Mégane.

## Résultats du programme de forage de Nelligan

IAMGOLD présente les résultats d'analyse provenant de dix-sept (17) forages au diamant totalisant 13 476,8 mètres réalisés dans le cadre du programme de forage de 2024 mené entre le 4 février et le 25 juillet 2024. Ce total comprend quinze trous effectués dans le secteur de la ressource du gisement Nelligan et deux trous d'exploration testant les cibles dans la partie nord de la propriété Nelligan. Quelques trous ont été reforés en raison d'un écart excessif d'orientation. Se reporter à la carte du plan et aux sections pour connaître l'emplacement des trous de forage indiqués aux figures 1, 2 et 3 ci-dessous, ainsi qu'aux résultats complets d'analyse présentés au tableau 1 à la fin du présent communiqué.

Le programme de forage au diamant de 2024 a été conçu pour accroître le gisement dans la partie est en profondeur et pour effectuer du forage dans des zones sélectionnées afin de convertir des ressources présumées en ressources indiquées. La minéralisation associée aux ressources minérales estimées a été recoupée latéralement sur plus de 1,8 kilomètre et à une profondeur verticale de 350 mètres jusqu'à plus de 500 mètres. Le système minéralisé de la zone Renard demeure ouvert latéralement et en profondeur.

Une cible d'exploration située au nord de la zone de ressources minérales actuellement définie a été testée pour déterminer la présence de zones de minéralisation supplémentaires, et bien que des roches volcano-sédimentaires altérées et cisailées aient été recoupées, les résultats n'étaient pas significatifs.

**Secteur de la ressource Nelligan – Programme de forages 2024**  
**Forages NE-24-222 à NE-24-236 (Vue en plan)**

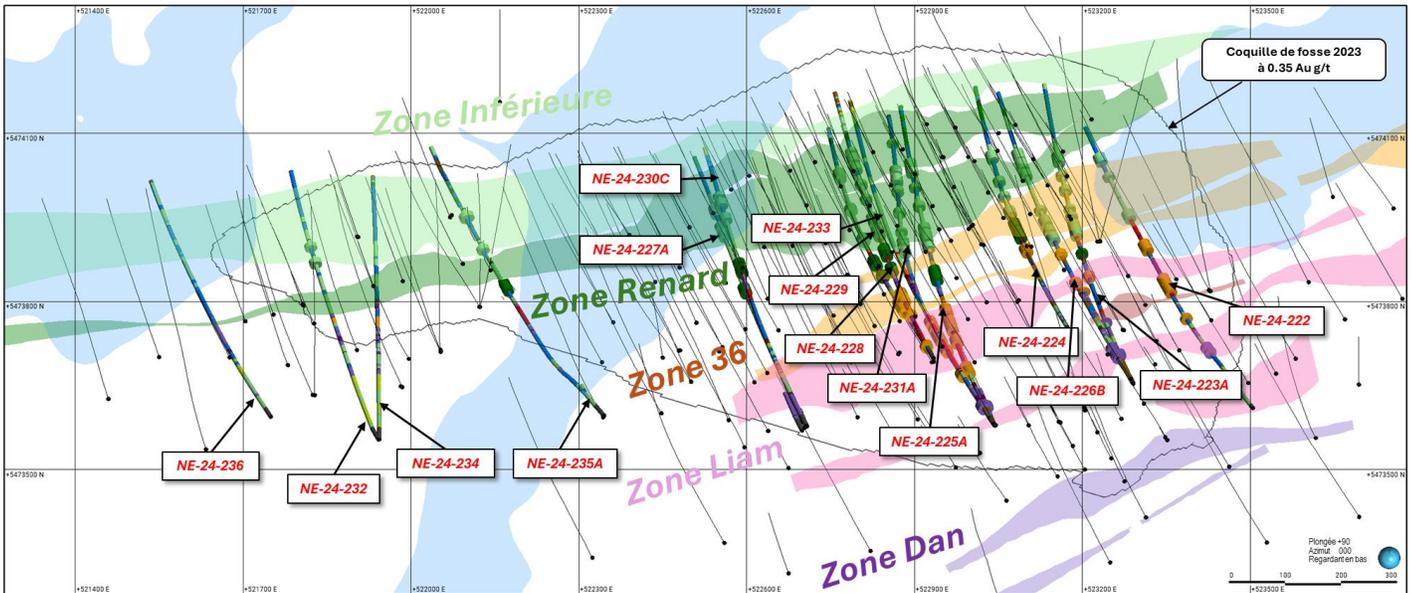


Figure 1 – Plan de surface des trous de forage

**Secteur de la ressource Nelligan**  
**Section verticale – Zones Renard/Inférieure (Regardant Nord)**

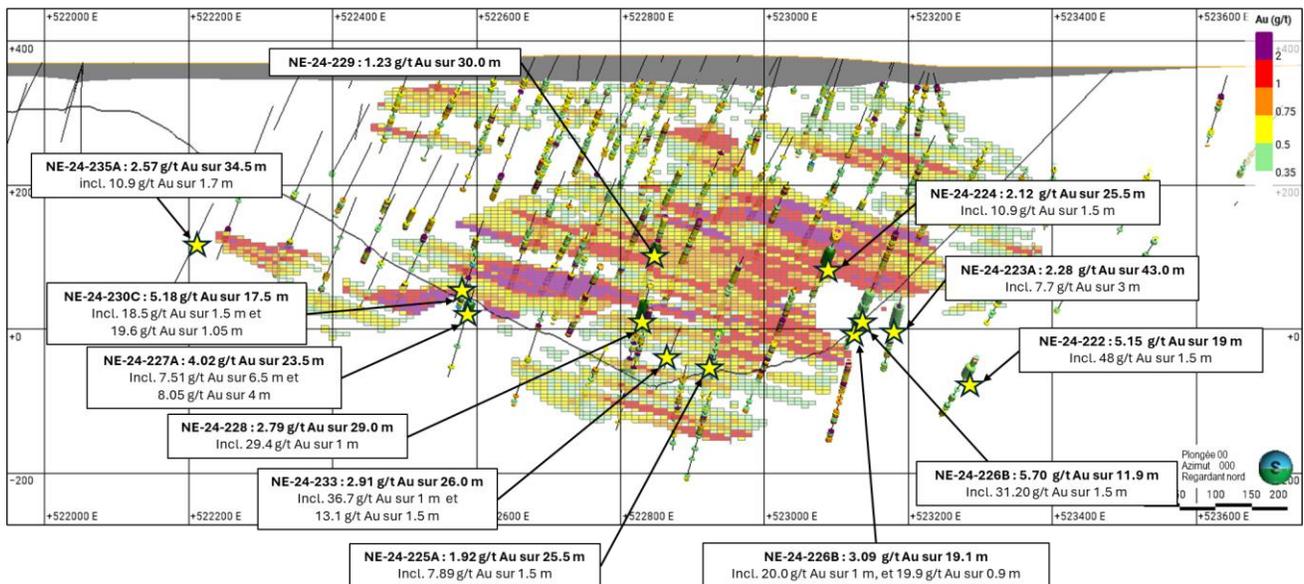


Figure 2 – Section verticale longitudinale de la zone Renard et de la zone intérieure

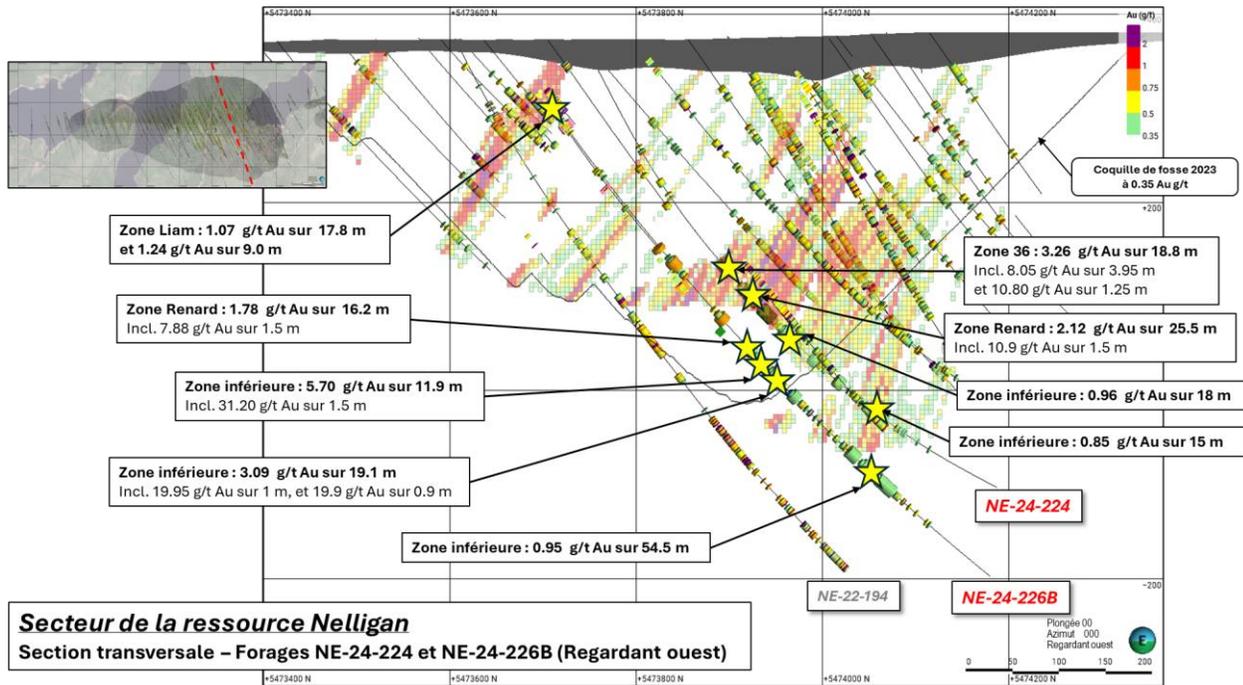


Figure 3 – Section transversale – Forages NE-24-224 et NE-24-226B (Regardant ouest)

### Prochaines étapes

Le programme de forage au diamant de 2024 a permis d'établir le prolongement de l'axe faible en plongée vers l'est (profondeur verticale sous 500 mètres) du gisement Nelligan et de confirmer la largeur croissante de la zone inférieure qui forme la partie nord de la séquence minéralisée du gisement. Ces résultats, en cours d'intégration au modèle du gisement, viendront étayer la mise à jour de l'estimation des ressources minérales dont la publication est prévue à la fin de l'exercice.

Les prochaines phases du forage au diamant viseront à achever un ensemble de forages de définition et/ou d'expansion en fonction des résultats mis à jour de l'estimation des ressources minérales (« ERM ») et à améliorer la classification des ressources. Les études techniques continueront de faire progresser les essais métallurgiques et autres études techniques.

Les activités d'exploration régionale et les futurs programmes d'exploration sont guidés par le modèle géologique des ressources de Nelligan et l'intégration et la compilation des données d'exploration recueillies sur le terrain afin d'améliorer les modèles géologiques, géochimiques et structuraux en vue d'établir des cibles additionnelles prioritaires dans le vaste parc de propriétés du projet.

### À propos du gisement Nelligan

Le projet Nelligan est constitué d'une portion du segment Caopatina de la zone volcanique nord de la ceinture de l'Abitibi dans la Province du supérieur. La propriété se trouve au centre du synclinal de Druillette d'orientation est-ouest composé de sédiments de la Formation Caopatina et délimité au nord et au sud par des roches volcaniques de la Formation Obatogamau. Dans les parties nord et sud de la propriété, on retrouve des intrusions granodioritiques et tonalitiques. De nombreuses structures locales et régionales recoupent le projet, ainsi que des zones de déformation qui peuvent être importantes à la localisation de la minéralisation aurifère.

Les indices aurifères de la région sont observés essentiellement dans deux types de minéralisations : 1) minéralisation de type veine de quartz et sulfures et 2) minéralisation disséminée de pyrite en unités ayant subi une altération hydrothermale. La minéralisation observée au projet Nelligan correspond essentiellement à cette dernière et est caractérisée par l'altération hydrothermale des unités métasédimentaires hôtes montrant des quantités variables de carbonisation, de séricite, de phlogopite et de silicification et associées à de la pyrite disséminée répandue, variant de 1 % jusqu'à 15 % localement, ainsi que des traces de molybdénite et occasionnellement des grains fins d'or visible.

Au 31 décembre 2023, l'estimation des ressources minérales de Nelligan totalisait 74,5 millions de tonnes de ressources minérales indiquées d'une teneur moyenne de 0,84 g/t Au représentant 2,0 millions d'onces d'or contenu et 142,6 millions de tonnes de ressources minérales présumées d'une teneur moyenne de 0,85 g/t Au représentant 3,9 millions d'onces d'or contenu.

### Mise à jour de l'estimation des ressources minérales de Monster Lake

IAMGOLD présente également une mise à jour de l'estimation des ressources minérales du projet Monster Lake.

L'estimation des ressources minérales du projet Monster Lake fait état de (selon un prix de l'or de 1 800 \$ par once) :

- 239 000 tonnes de ressources minérales indiquées d'une teneur moyenne de 11,0 g/t Au représentant 84,200 onces d'or ;
- 1 053 000 tonnes de ressources minérales présumées d'une teneur moyenne de 14,4 g/t Au représentant 488 500 d'onces d'or.

L'estimation a été réalisée conformément aux normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») intégrées par renvoi au Règlement 43-101 – Information concernant les projets miniers. L'estimation est également conforme aux lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière d'estimation des ressources minérales et des réserves minérales (2019) de l'ICM.

L'estimation initiale des ressources minérales de 2018 faisait état de 1 109 700 tonnes de ressources présumées d'une teneur moyenne de 12,14 g/t Au, représentant 433 300 onces d'or contenu (voir le communiqué de presse en date du 28 mars 2018), alors que la nouvelle estimation à la suite de la mise à jour montre une augmentation des ressources minérales indiquées de 84 200 onces et des ressources minérales présumées de 55 200 onces, établies à un prix de l'or plus élevé de 1 800 \$ US par once (comparativement à 1 500 \$ US par once en 2018) et une teneur de coupure estimée supérieure qui est passée de 3,5 g/t Au à 4,1 g/t Au en raison des coûts d'exploitation minière croissants par rapport à 2018.

IAMGOLD déposera une mise à jour du rapport technique sur Monster Lake conforme au Règlement 43-101 sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) dans les 45 jours de la date de publication du présent communiqué de presse.

<b>Rapport sur les ressources minérales – projet Monster Lake</b>			
<b>Au 16 juillet 2024</b>			
<b>Ressources minérales souterraines (d'une teneur de coupure de 4,1 g/t Au)</b>			
<b>Classification</b>	<b>Tonnes</b>	<b>Teneur</b>	<b>Onces</b>
	<b>(t)</b>	<b>(g/t Au)</b>	<b>(oz troy Au)</b>
<b>Indiquées</b>	<b>239 000</b>	<b>11,0</b>	<b>84 200</b>
<b>Présumées</b>	<b>1 053 000</b>	<b>14,4</b>	<b>488 500</b>

#### Notes :

- (1) Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas de viabilité économique démontrée. L'estimation des ressources minérales observe les normes des définitions de l'ICM (2014) et également les lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière d'estimation des ressources et des réserves minérales (2019). Les résultats sont présentés sans dilution et on estime qu'ils ont des perspectives raisonnables d'extraction économique éventuelle (« PREEE »).
- (2) Les personnes qualifiées (« PQ ») indépendantes de l'estimation des ressources minérales au sens défini par le Règlement 43-101 sont Martin Perron, ing., Audrey Lapointe, géo., et Simon Boudreau, ing. (InnovExplo), en date du 16 juillet 2024.
- (3) L'estimation des ressources minérales comprend les résultats d'analyse de 420 trous de forage au diamant réalisés dans l'ensemble de la propriété et repose sur une compilation de trous historiques et de 161 trous de forage au diamant récents effectués par IAMGOLD, y compris 51 trous de forage au diamant (17 724 mètres) depuis la fin de 2017.
- (4) L'estimation des ressources minérales comprend treize (13) lentilles et une enveloppe de dilution réalisées au moyen du logiciel de modélisation LeapFrog Geo et interpolées à l'aide du logiciel Isatis Neo.
- (5) Des composites de 1,0 m ont été calculés dans les zones minéralisées en utilisant la teneur du matériau adjacent lors de l'analyse et une valeur de zéro a été attribuée à celles non analysées. L'écrêtage des hautes teneurs des composites (appuyé par une analyse statistique) a été établi entre 10,0 et 175,0 g/t Au pour les enveloppes de hautes teneurs et à 5,0 g/t Au pour l'enveloppe de dilution.
- (6) L'estimation des ressources minérales a été réalisée en utilisant un modèle de sous- blocs dans Isatis Neo, à une taille de bloc parent de 5 m par 5 m par 5 m (X,Y,Z) et de sous-blocs de 1,25 m par 1,25 m par 1,25 m (X, Y, Z).
- (7) L'interpolation de la teneur a été établie au moyen de la méthode d'interpolation par krigeage ordinaire contrainte dans des limites rigides.
- (8) Des valeurs de densité de 2,88 à 2,95 g/cm<sup>3</sup> ont été attribuées à toutes les zones minéralisées.

- (9) Les ressources minérales ont été classées dans les catégories indiquées et présumées. Les ressources indiquées sont définies par blocs et sont estimées si les 3 trous les plus près du bloc ont un espacement moyen inférieur à 30 m et s'il existe une continuité raisonnable de la géologie et de la teneur. Les ressources présumées sont définies et sont estimées si les 3 trous les plus près du bloc ont un espacement moyen inférieur à 50 m, si le bloc n'a pas été classé dans la catégorie des ressources indiquées et s'il existe une continuité raisonnable de la géologie et de la teneur.
- (10) L'estimation des ressources minérales est délimitée localement et satisfait aux exigences des PREEE en appliquant des volumes de contrainte pour tous les blocs (scénario d'une méthode d'exploitation souterraine sélective par longs trous) au moyen du logiciel d'optimisation Deswick Mineable Shape Optimizer (« DSO »).
- (11) L'exigence de PREEE est satisfaite si la teneur de coupure repose sur des paramètres raisonnables établis selon un scénario d'exploitation souterraine. L'estimation des ressources minérales est présentée selon des scénarios d'exploitation souterraine potentiels (réalisés dans DSO) sur une largeur minimale de 2 m pour les blocs de 20 m de hauteur par 20 m de longueur d'une teneur de coupure de 4,1 g/t Au d'une méthode par longs trous. Les teneurs de coupure reflètent la géométrie et le pendage des enveloppes minéralisées actuellement définies. Les teneurs de coupure souterraines ont été calculées d'après les paramètres suivants : coûts d'exploitation minière = 150,00 \$ CA/t ; coût de traitement et de transport = 97,87 \$ CA/t ; frais généraux et administratifs = 25,00 \$ CA/t ; coût des ventes = 5,00 \$ CA/t ; prix de l'or = 1 800 \$ US par once ; taux de change \$ US / \$ CA = 1,25 ; taux de récupération à l'usine = 94 %.
- (12) Les teneurs de coupure devront être réévaluées en fonction des conditions de marché futures (prix des métaux, taux de change, coûts d'exploitation minière, etc.).
- (13) Le nombre de tonnes métriques a été arrondi au millier près conformément aux recommandations du Règlement 43-101. Les teneurs en métal sont présentées par once troy (tonnes x teneur / 31,10348) et arrondies à la centaine près. Les totaux pourraient ne pas correspondre pour des raisons d'arrondissements.
- (14) Les personnes qualifiées ne sont pas au fait de problèmes liés à l'environnement, aux permis, aux titres miniers ou à des questions juridiques, fiscales, sociopolitiques, commerciales ou à toute autre question pertinente non déclarée dans le rapport technique qui pourrait avoir des répercussions considérables sur l'estimation des ressources minérales.

## Prochaines étapes

Le processus d'estimation des ressources minérales a permis de déterminer un certain nombre de zones où les ressources pourraient se prolonger en profondeur et latéralement dans les secteurs où l'espacement des trous de forage est trop important. Ces secteurs devront être évalués. Les résultats des activités d'exploration sur le terrain sont compilés en continu afin de préciser le modèle géologique et structural, de mieux définir les diverses cibles régionales et de déterminer les cibles prioritaires afin de guider les futures campagnes de forage.

## À propos du projet Monster Lake

Le projet Monster Lake, situé à 50 kilomètres au sud-ouest de Chibougamau au Québec, est constitué de roches volcaniques archéennes de la formation Obatogamau qui sont traversées d'un important corridor de déformation et de structures minéralisées contenant de l'or. L'exploration à ce jour a permis de retracer ce système de zones de cisaillement structural sur une distance d'au moins 4 kilomètres latéralement, le long duquel plusieurs indices aurifères ont été découverts et une ressource minérale a été délimitée à la zone 325-Mégane.

La Société détient le projet Monster Lake en propriété exclusive.

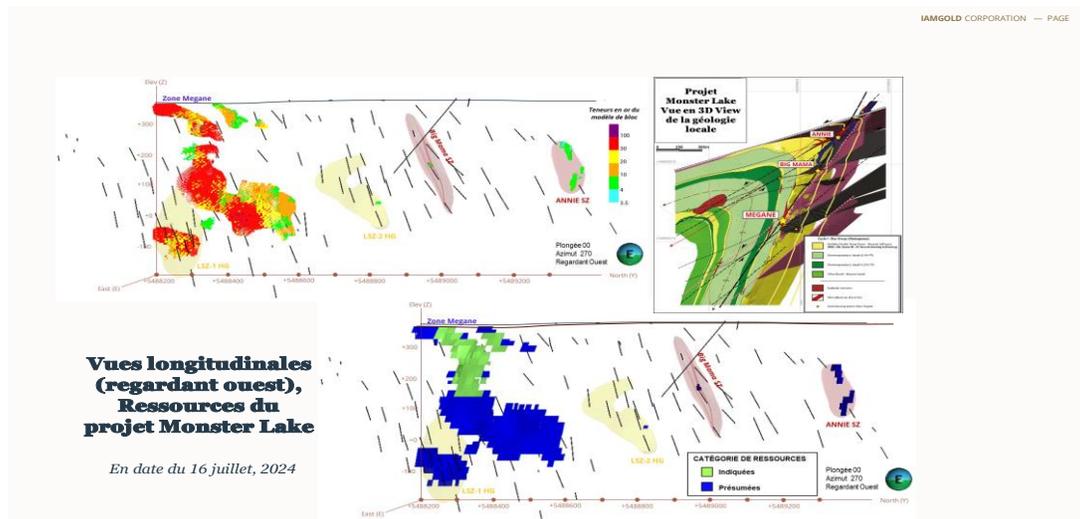


Figure 4 : Sections longitudinales de Monster Lake – Modèles de blocs des ressources de la zone Mégane comportant une distribution des teneurs en or et des volumes de contraintes sous terre (DSO).

## **PERSONNES QUALIFIÉES ET INFORMATIONS TECHNIQUES**

Les résultats de forage contenus dans le présent communiqué de presse ont été préparés conformément aux lignes directrices du Règlement 43-101, Information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »).

L'estimation des ressources minérales, y compris la vérification des données divulguées, a été préparée par InnovExplo Inc. conformément au Règlement 43-101 et des lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière d'estimation des ressources minérales et des réserves minérales (2019) de l'ICM par Martin Perron, ing., directeur Géologie, Audrey Lapointe, géo., géologue sénior, et Simon Boudreau, ing., ingénieur minier sénior, sont toutes des personnes qualifiées au sens défini par le Règlement 43-101. Chacune de ces personnes a vérifié le présent communiqué et en a approuvé le contenu.

Les personnes qualifiées responsables de la planification, de la supervision et de l'exécution des programmes de forage, de l'élaboration des modèles géologiques et de la vérification de l'information technique contenue dans le présent communiqué sont Shana Dickenson, géo., géologue principale, District, Adrien Zamparutti, géo., géologue principal, Projet, et Maxime Douëllou géo., géologue, Projet. M<sup>me</sup> Dickenson, M. Zamparutti et M. Douëllou sont des personnes qualifiées au sens défini par le Règlement 43-101 en ce qui a trait à l'information technique figurant dans le présent communiqué de presse. Les personnes qualifiées mentionnées ci-dessus ont vérifié les informations techniques aux présentes et les ont préalablement approuvées.

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont également été vérifiés et approuvés par Marie-France Bugnon, géo., vice-présidente, Exploration pour IAMGOLD, qui est également une personne qualifiée.

Les équipes de géologie d'IAMGOLD qui comportent des personnes qualifiées, conçoivent les programmes de forage et en interprètent les résultats en ayant recours à des protocoles rigoureux conformes au Règlement 43-101 et aux pratiques exemplaires de l'industrie. L'échantillonnage et les résultats d'analyse des carottes de sondages sont soumis à un programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (AQ-CQ). Les carottes de sondages (taille NQ) sont consignées et les échantillons sont sélectionnés par les géologues d'IAMGOLD et coupés en deux à l'aide d'une scie à lame diamantée au site du projet. Une moitié de la carotte est conservée au site à des fins de référence. La longueur des intervalles d'échantillonnage peut varier entre 0,5 et 1,5 mètre, selon les observations géologiques. Les demi-carottes sont emballées et transportées dans des sacs scellés au laboratoire ALS Minerals (« ALS ») à Val-d'Or, au Québec. Une procédure formelle de chaîne de surveillance a été adoptée pour assurer la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire. Les échantillons subissent un concassage primaire pour obtenir une taille passant une maille de -10. Une fraction de 1 000 grammes est ensuite pulvérisée à 95 %, passant une maille de -150. ALS traite les pulpes analytiques directement à ses installations situées à Val-d'Or, certifiées ISO / IEC 17025 par le Conseil canadien des normes. Les échantillons sont analysés en utilisant la pyroanalyse d'une charge de 50 grammes et la finition d'absorption atomique. Lorsqu'un échantillon obtient une valeur d'analyse de plus de 5,0 grammes par tonne, une autre pulpe doit subir une pyroanalyse avec fini gravimétrique. Les carottes qui comprennent de l'or visible et les échantillons qui ont obtenu une valeur supérieure à 10,0 g/t sont réanalysés par une analyse métallique de la pulpe. IAMGOLD insère des blancs et des matériaux de référence certifiés dans la séquence d'échantillonnage pour assurer le contrôle de qualité. Conformément aux recommandations formulées dans le cadre du programme d'AQ-CQ de la Société, des vérifications supplémentaires sont également effectuées à un second laboratoire (arbitre).

### **Au sujet d'IAMGOLD**

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Côté Gold, une mine à grande échelle et à longue durée de vie, issue du partenariat entre la Société et Sumitomo Metal Mining Co. Ltd., devrait figurer parmi les plus grandes mines d'or en importance au Canada. De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel. La Société emploie environ 3 600 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance (« ESG »), y compris son engagement Zéro Incident<sup>®</sup> dans tous les aspects de ses activités. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG).

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse ou incorporés par renvoi, y compris les renseignements relatifs à la vision ou à la stratégie de la Société, au rendement financier ou opérationnel futurs de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant l'incidence ou le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « cibler », « croire », « avoir l'intention de », « chercher à », « poursuivre », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « s'engager », « s'efforcer », « prédire », « maintenir », « se concentrer », « axer », « prolonger », « stratégie », « projet », « prospect », « probabilité », « potentiel », « sous réserve de », « objectifs », « occasions », « possibilités », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « futur », « prospectif », « préliminaire », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable.

Par exemple, les énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : l'estimation des réserves et des ressources minérales et la réalisation de celle-ci ; le rendement opérationnel et financier, y compris les prévisions et les résultats réels de la Société quant à la production, les résultats relatifs aux facteurs ESG, les dépenses, les coûts en immobilisations et d'autres charges comme les dépenses d'exploration, y compris la charge d'amortissement et le taux d'imposition effectif ; la mise à jour du plan minier long terme, les hypothèses liées à l'accroissement des activités et autres paramètres de la mine Côté Gold, y compris les coûts d'exploitation ; la production prévue de la mine Côté Gold ; les avantages attendus des stratégies d'amélioration opérationnelle et d'atténuation des risques mises en œuvre ou à mettre en œuvre par la Société ; les activités de développement minier ; l'affectation du capital et des liquidités de la Société ; l'intention annoncée de racheter la participation cédée la mine Côté Gold ; la composition de l'éventail des actifs de la Société, y compris les mines en exploitation et les projets de mise en valeur et d'exploration ; la finalisation de la vente des actifs Bambouk ; les délais d'obtention des permis et la réception prévue des permis ; l'inflation, y compris l'inflation mondiale et les pressions inflationnistes ; les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement mondiales ; les projets de vérification environnementale, de biodiversité et de développement social ; les plans, les cibles, les propositions et les stratégies en matière de développement durable, y compris les données sur lesquelles la Société s'appuie obtenues de tierces parties, et leur mise en œuvre ; les engagements en matière de développement durable et leurs répercussions, y compris la vision « Zéro Incident® » de la Société ; les engagements en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et les initiatives de décarbonation (p. ex., l'objectif provisoire d'atteindre une réduction absolue de 30 % des émissions des champs d'application 1 et 2 d'ici 2030) ; l'élaboration d'une norme de gestion de l'eau par la Société ; les engagements en matière de biodiversité ; les engagements liés à la performance sociale, y compris les engagements à promouvoir les relations avec les Autochtones ; la capacité à obtenir d'autres sources de produits de consommation de qualité comparable et selon des modalités raisonnables ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs, les coûts de main-d'œuvre et d'autres répercussions sur la main-d'œuvre ; les effets des conditions météorologiques ; le cours futur de l'or et d'autres marchandises ; les taux de change et les fluctuations des monnaies ; les instruments financiers ; les stratégies de couverture ; les évaluations des pertes de valeur et les estimations des valeurs comptables des actifs ; les préoccupations relatives à la sécurité et la sûreté dans les territoires où la Société exerce ses activités et leurs répercussions sur son rendement opérationnel et financier et sur sa situation financière ; et la réglementation gouvernementale des activités d'exploitation minière (y compris la *Loi sur la concurrence* et la réglementation afférente à la lutte contre les changements climatiques).

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : la capacité de la Société à réaliser le rachat de la participation transférée dans la mine Côté Gold ; la capacité de la Société à réaliser la vente des actifs de Bambouk restants ; les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité de les mettre en œuvre ; la capacité de la Société à réaliser les transactions en cours ; l'élaboration et l'exécution de stratégies visant à atteindre la vision et les cibles en développement durable de la Société ; les risques de sûreté, notamment les troubles civils, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des voies de transit de la Société en raison de ces risques de sûreté, en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel où se situe la mine Essakane de la Société ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisées dans le cadre des activités de la

Société (notamment le diesel, le mazout et l'électricité) ; les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques et les nouveaux développements dans les territoires où la Société exerce ses activités ; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation ; les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; l'incapacité de la Société d'appliquer une hausse du cours de l'or excédant le plafond d'un tunnel de taux conclu dans le cadre de certains accords de paiement anticipé sur la vente à terme d'or ; la disponibilité du capital ; le niveau de liquidités et de ressources en capital ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit ; les changements des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; le choix de la Société en ce qui a trait à l'allocation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts ; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités ; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles ; les risques liés à la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres monnaies ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des monnaies dans les territoires étrangers ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation ; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; y compris, mais sans s'y limiter, la capacité de la Société d'atteindre un débit de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) à la mine Côté Gold d'ici la fin de l'exercice et la capacité de la Société d'atteindre la capacité nominale à la mine Côté Gold en 2025 ; les défaillances de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement (y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres exigences concernant la décarbonation et l'incertitude entourant l'interprétation du projet de loi omnibus C-59 et les modifications connexes à la *Loi sur la concurrence* (Canada)) ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers ; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les inondations, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes ; l'attraction et la rétention des talents clés et d'autre personnel qualifié ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la possibilité que de nouvelles conventions collectives ou négociations collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables ; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses ou autres urgences de santé publique ; et les risques inhérents à l'exploration, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F, qui se trouvent sur [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com) et sur [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar), pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.

## **Personne-ressource IAMGOLD**

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

[info@iamgold.com](mailto:info@iamgold.com)

**Tableau 1 Résultats de forage du projet Nelligan – Programme de forage 2024**

Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ (°)	Pendage (°)	Profondeur (m)	De (m)	À (m)	Intervalle (m)	Épaisseur vraie <sup>(1)</sup> (m)	Au <sup>(2) (3)</sup> (g/t)	Notes :
	Coord. est	Coord. nord	Élévation									
<b>Secteur de la Ressource Nelligan – Forage intercalaire</b>												
NE-24-222	523504,6	5473610,0	368,8	323	52	807	78,00	79,50	1,50	1,10	8,54	ZONE LIAM
							94,50	97,50	3,00	2,22	2,33	
							199,50	206,00	6,50	4,81	1,02	
							214,50	223,50	9,00	6,77	1,19	
							310,50	318,00	7,50	6,30	0,70	ZONE 36
							387,30	433,40	46,10	40,76	1,08	
<i>Incluant</i>							407,70	414,00	6,30	5,57	2,60	
							501,50	525,50	24,00	21,76	1,80	ZONE RENARD
							585,00	604,00	19,00	17,41	5,15	ZONE INFÉRIEURE
<i>Incluant</i>							591,00	592,50	1,50	1,30	48,00	
							687,00	696,00	9,00	8,44	0,78	
							723,00	751,50	28,50	18,45	0,90	
<i>Incluant</i>							729,00	742,50	13,50	12,77	1,25	
NE-24-223	523290,5	5473654,3	373,90	330	54	293	82,50	99,50	17,00	13,10	1,24	ZONE LIAM
							285,10	289,60	4,50	3,91	1,32	ZONE 36
NE-24-223A	523290,7	5473654,5	373,60	330	54	819	90,00	99,50	9,50	7,26	1,82	ZONE LIAM
							118,50	129,00	10,50	8,02	0,61	
							194,00	198,50	4,50	3,53	2,88	ZONE 36
							327,50	339,00	11,50	10,06	1,08	
							392,30	400,40	8,10	7,25	0,68	ZONE RENARD
							440,00	483,00	43,00	38,80	2,28	ZONE INFÉRIEURE
<i>Incluant</i>							453,00	456,00	3,00	2,71	7,70	
							489,00	496,50	7,50	6,81	1,10	
							509,50	516,00	6,50	5,94	1,58	
<i>Incluant</i>							509,50	510,50	1,00	0,75	7,60	
							555,00	565,50	10,50	9,61	0,51	
							592,00	601,50	9,50	8,75	0,63	
							626,50	650,00	23,50	21,70	2,31	
<i>Incluant</i>							636,00	637,50	1,50	1,20	13,25	
NE-24-224	523182,4	5473737,6	372,30	330	-58	687	290,00	308,80	18,80	16,40	3,26	ZONE 36
<i>Incluant</i>							290,50	294,45	3,95	3,43	8,05	
<i>Incluant</i>							298,75	300,00	1,25	0,95	10,80	
							328,50	354,00	25,50	22,62	2,12	ZONE RENARD
<i>Incluant</i>							336,00	337,50	1,50	1,33	10,90	
							360,00	370,50	10,50	9,44	0,57	
							393,00	411,00	18,00	16,35	0,96	ZONE INFÉRIEURE
							437,65	443,50	5,85	5,42	1,41	
							474,00	484,50	10,50	9,73	0,54	
							528,00	543,00	15,00	14,38	0,85	
NE-24-225	523043,1	5473579,1	377,50	330	-59	126	61,50	80,30	18,80	13,77	0,73	ZONE LIAM
NE-24-225A	523043,4	5473578,7	377,50	330	-59	867	63,50	80,50	17,00	12,14	1,97	ZONE LIAM
<i>Incluant</i>							66,00	68,10	2,10	1,49	10,93	
							183,00	201,50	18,50	15,14	1,23	ZONE 36
							210,50	213,50	3,00	2,47	4,25	
							279,50	299,00	19,50	16,43	0,76	
							318,00	355,00	37,00	31,71	1,38	
<i>Incluant</i>							328,00	329,50	1,50	1,21	8,86	
							367,00	389,50	22,50	19,60	0,84	
							458,30	493,50	35,20	31,94	2,54	ZONE RENARD
<i>Incluant</i>							470,00	471,50	1,50	1,30	7,18	

**Tableau 1 Résultats de forage du projet Nelligan – Programme de forage 2024**

Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie <sup>(1)</sup>	Au <sup>(2)(3)</sup>	Notes :
<i>Incluant</i>							479,00	480,50	1,50	1,30	9,22	
							540,00	552,00	12,00	11,13	2,07	ZONE INFÉRIEURE
<i>Incluant</i>							541,50	543,00	1,50	1,39	6,76	
							558,00	583,50	25,50	23,82	1,92	
<i>Incluant</i>							559,50	561,00	1,50	1,20	7,89	
							586,50	598,50	12,00	11,26	0,87	
							639,00	649,50	10,50	9,96	0,99	
							682,50	691,50	9,00	8,61	7,25	
<i>Incluant</i>							685,50	687,00	1,50	1,35	38,80	
							715,50	747,00	31,50	30,32	1,50	
							754,50	760,35	5,85	5,63	1,44	
							771,00	778,50	7,50	7,22	0,90	
NE-24-226	523291,0	5473653,3	373,80	324	-54	66	Abandonné dû à une déviation excessive & Résultats négligeables					
NE-24-226A	523290,9	5473653,3	373,90	324	-54	102	90,00	99,90	9,90	7,92	2,12	ZONE LIAM
NE-24-226B	523290,7	5473653,5	373,70	324	-54	810	87,00	104,80	17,80	13,79	1,07	ZONE LIAM
							112,30	121,30	9,00	7,02	1,24	
							386,50	400,80	14,30	12,61	0,77	ZONE 36
							431,60	447,80	16,20	14,37	1,78	ZONE RENARD
<i>Incluant</i>							435,70	437,20	1,50	1,32	7,88	
							454,50	466,40	11,90	10,59	5,70	ZONE INFÉRIEURE
<i>Incluant</i>							454,50	456,00	1,50	1,30	31,20	
							475,40	494,50	19,10	17,07	3,09	
<i>Incluant</i>							484,00	485,00	1,00	0,85	19,95	
<i>Incluant</i>							492,10	493,00	0,90	0,72	19,90	
							511,00	520,00	9,00	8,11	0,80	
							600,50	614,00	13,50	12,38	0,73	
							621,50	676,00	54,50	50,19	0,95	
							657,50	666,50	9,00	8,29	1,35	
NE-24-227	522699,0	5473570,0	380,00	324	-54	102	Abandonné dû à une déviation excessive & Résultats négligeables					
NE-24-227A	522707,9	5473577,3	380,60	332	-52	819	430,50	454,00	23,50	19,94	4,02	ZONE RENARD
<i>Incluant</i>							433,00	439,50	6,50	5,52	7,51	
<i>Incluant</i>							445,00	449,00	4,00	3,62	8,05	
							621,50	640,00	18,50	16,22	0,73	ZONE INFÉRIEURE
							656,00	682,20	26,20	23,16	1,23	
							674,50	682,20	7,70	6,81	1,94	
NE-24-228	522933,8	5473698,8	377,00	332	-62	861	44,50	49,50	5,00	3,20	4,14	ZONE 36
<i>Incluant</i>							47,30	48,40	1,10	0,78	20,20	
							53,65	56,50	2,85	1,82	2,02	
							61,95	68,50	6,55	4,19	0,82	
							116,50	121,00	4,50	2,88	2,05	
							157,50	161,85	4,35	2,78	1,17	
							200,50	249,30	48,80	35,50	1,48	
<i>Incluant</i>							217,00	224,50	7,50	5,46	2,90	
<i>Incluant</i>							237,70	244,50	6,80	4,95	2,73	
<i>Incluant</i>							238,75	240,00	1,25	0,91	6,64	
							345,80	360,80	15,00	11,15	1,00	ZONE RENARD
							364,30	369,60	5,30	3,94	1,12	
							392,50	421,50	29,00	21,86	2,79	
<i>Incluant</i>							402,50	403,50	1,00	0,75	29,40	
							483,50	506,00	22,50	17,40	3,85	ZONE INFÉRIEURE
<i>Incluant</i>							500,00	503,00	3,00	2,32	21,95	
							596,50	614,50	18,00	14,28	0,98	
							647,70	655,95	8,25	6,55	1,09	
							680,00	687,00	7,00	5,55	0,72	

**Tableau 1 Résultats de forage du projet Nelligan – Programme de forage 2024**

Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie <sup>(1)</sup>	Au <sup>(2)(3)</sup>	Notes :
							705,00	730,50	25,50	20,57	1,28	
							740,00	748,50	8,50	6,86	0,59	
NE-24-229	522934,0	5473698,8	377,00	332	57	753	43,00	48,10	5,10	3,74	1,60	ZONE 36
<i>Incluant</i>							47,50	48,10	0,60	0,42	8,87	
							145,50	154,60	9,10	7,45	1,16	
							189,00	224,30	35,30	30,61	0,68	
							280,00	298,50	18,50	16,04	0,96	ZONE RENARD
							308,00	318,00	10,00	8,67	0,78	
							324,00	354,00	30,00	26,12	1,23	
							381,00	406,50	25,50	22,40	0,93	ZONE INFÉRIEURE
							414,00	441,15	27,15	23,85	0,98	
<i>Incluant</i>							417,00	418,50	1,50	1,30	5,10	
							481,25	489,00	7,75	6,96	1,29	
							519,00	528,00	9,00	8,14	0,80	
							558,00	571,50	13,50	12,32	1,33	
<i>Incluant</i>							558,00	559,15	1,15	1,05	5,67	
							579,00	597,00	18,00	16,55	4,08	
<i>Incluant</i>							583,50	585,00	1,50	1,38	36,30	
							603,00	610,50	7,50	6,92	1,44	
<i>Incluant</i>							604,05	604,60	0,55	0,51	5,87	
NE-24-230	522707,9	5473577,5	380,80	332	-51	51	Abandonné dû à une déviation excessive & Résultats négligeables					
NE-24-230A	522699,0	5473570,0	380,00	332	-51	114	Abandonné dû à une déviation excessive & Résultats négligeables					
NE-24-230B	522699,0	5473570,0	380,00	332	-51	48	Abandonné dû à une déviation excessive & Résultats négligeables					
NE-24-230C	522706,7	5473579,1	381,00	329	-51	735	433,00	450,50	17,50	16,15	5,18	ZONE RENARD
<i>Incluant</i>							433,00	434,50	1,50	1,38	18,45	
<i>Incluant</i>							440,85	441,90	1,05	0,97	19,60	
							460,50	465,00	4,50	4,16	2,52	
							519,50	527,00	7,50	6,93	0,80	ZONE INFÉRIEURE
							563,50	577,50	14,00	12,93	1,04	
							592,50	612,00	19,50	18,45	0,86	
							620,25	625,50	5,25	4,97	1,20	
NE-24-231	523040,8	5473581,9	380,00	326	-56	48	Abandonné dû à une déviation excessive & Résultats négligeables					
NE-24-231A	523042,8	5473579,8	377,70	326	-56	945,35	60,70	79,50	18,80	13,26	0,92	ZONE LIAM
							181,00	199,50	18,50	14,39	1,56	ZONE 36
<i>Incluant</i>							190,50	198,00	7,50	5,83	2,58	
							271,00	287,00	16,00	12,61	0,65	
							306,00	341,00	35,00	27,95	1,14	
<i>Incluant</i>							322,00	325,00	3,00	2,40	3,07	
							348,50	355,50	7,00	5,64	1,17	ZONE RENARD
							369,00	384,00	15,00	12,21	0,94	ZONE INFÉRIEURE
							587,00	597,00	10,00	8,66	0,95	
							606,00	612,00	6,00	5,22	0,92	
							619,50	626,50	7,00	6,09	4,81	
<i>Incluant</i>							621,00	622,00	1,00	0,87	26,05	
							645,50	651,50	6,00	5,25	1,40	
							696,00	706,50	10,50	9,24	2,01	
<i>Incluant</i>							705,00	706,50	1,50	1,32	7,53	
							752,50	763,00	10,50	9,39	1,44	
<i>Incluant</i>							754,00	755,50	1,50	1,34	5,22	
							776,50	815,50	39,00	35,17	1,27	
<i>Incluant</i>							802,00	808,00	6,00	5,44	3,07	
							875,40	881,00	5,60	5,17	2,30	
<i>Incluant</i>							875,40	876,70	1,30	1,20	7,13	
NE-24-232	521942,3	5473553,9	373,40	334	-48	666	455,15	475,20	20,05	19,05	1,24	ZONE INFÉRIEURE

**Tableau 1 Résultats de forage du projet Nelligan – Programme de forage 2024**

Trou n°	UTM NAD83 Zone18			AZ	Pendage	Profondeur	De	À	Intervalle	Épaisseur vraie <sup>(1)</sup>	Au <sup>(2) (3)</sup>	Notes :
<i>Incluant</i>							459,00	461,00	2,00	1,90	6,78	
							493,50	502,50	9,00	8,63	0,63	
							532,50	538,50	6,00	5,78	0,77	
NE-24-233	523043,0	5473580,1	377,50	324	54	921	60,25	76,80	16,55	12,41	0,73	ZONE LIAM
							179,00	190,70	11,70	9,52	0,94	ZONE 36
							196,15	208,20	12,05	9,83	1,12	
							258,00	287,50	29,50	23,90	1,19	
							312,00	340,00	28,00	22,68	1,62	
							346,75	382,80	36,05	29,20	1,63	
<i>Incluant</i>							356,50	358,00	1,50	1,27	17,90	
							462,00	494,85	32,85	28,74	2,75	ZONE RENARD
<i>Incluant</i>							478,50	481,50	3,00	2,63	7,05	
<i>Incluant</i>							493,00	493,80	0,80	0,70	11,65	
							556,00	562,00	6,00	5,40	1,94	ZONE INFÉRIEURE
							580,00	606,00	26,00	23,40	2,91	
<i>Incluant</i>							594,50	595,50	1,00	0,91	36,70	
<i>Incluant</i>							597,00	598,50	1,50	1,36	13,10	
							654,50	669,00	14,50	13,33	1,03	
							741,00	747,50	6,50	6,08	2,01	
<i>Incluant</i>							741,00	742,00	1,00	0,94	8,62	
							753,50	777,00	23,50	22,08	1,41	
<i>Incluant</i>							762,50	764,00	1,50	1,41	6,98	
NE-24-234	521943,3	5473554,0	373,50	2	54	687	475,50	480,00	4,50	3,92	1,89	ZONE INFÉRIEURE
							574,50	580,50	6,00	5,22	1,17	
NE-24-235	522345,2	5473596,6	371,80	318	50	105	Abandonné dû à une déviation excessive & Résultats négligeables					
NE-24-235A	522344,7	5473596,3	371,80	318	50	808,4	321,00	355,50	34,50	30,02	2,57	ZONE RENARD
<i>Incluant</i>							342,70	344,40	1,70	1,48	10,88	
							463,50	472,75	9,25	8,11	2,35	ZONE INFÉRIEURE
<i>Incluant</i>							471,10	471,90	0,80	0,70	16,90	
							492,00	503,60	11,60	10,09	0,90	
							513,00	536,00	23,00	20,01	0,92	
							603,00	616,50	13,50	11,75	0,63	
NE-24-236	521749,7	5473594,5	377,70	336	48	642	217,00	219,40	2,40	2,08	1,85	ZONE RENARD
<i>Incluant</i>							217,00	217,50	0,50	0,43	6,61	
							386,00	392,50	6,50	5,90	0,94	ZONE INFÉRIEURE
							454,00	462,50	8,50	7,40	0,58	
<b>Nelligan - Exploration</b>												
NE-24-237	523361,0	5475158,7	380,00	335	45	300	Résultats négligeables					
NE-24-238	523212,4	5475300,4	380,00	335	45	294	Résultats négligeables					

Notes :

1. Les épaisseurs vraies des intersections sont d'environ 73 à 96 % de l'intervalle de carotte.
2. Les intersections de trous de forage sont calculées selon une teneur de coupure moins élevée de 0,50 g Au/t et peuvent contenir des intervalles de jusqu'à 5 mètres de longueur de valeurs plus faibles. Elles sont généralement rapportées pour des valeurs minimales de 5 g\*m (facteur métal).
3. Les résultats d'analyses des intervalles sont fournis non plafonnés et les sous-intervalles à plus haute teneur sont mis en évidence.